

## BUDGET PRIMITIF 2021

### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, la présente note est mise en ligne sur le site internet de la commune.

## 1. Contexte général

### Contexte national – source : support à la préparation du DOB -caisse d'épargne

- ⇒ L'économie française a été durement touchée par la crise du COVID-19 dès le 1er semestre 2020. Le PIB a chuté de 13,8 % au second trimestre à la suite du confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique), la construction, de nombreuses activités de service (arts et spectacles – activités récréatives), le commerce. Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au troisième trimestre 2020 tout en restant inférieure à son niveau d'avant crise L'accélération des contaminations au cours du mois d'octobre a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, à la fermeture des bars et restaurants depuis fin octobre, à l'instauration d'un couvre feu en soirée depuis mi-décembre. La croissance française a chuté de -10,3 % en 2020.
- ⇒ Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est très important. Au cours du 1er semestre 2020, 715 000 personnes ont perdu leur emploi ; Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès le mois de mars le dispositif d'activité partielle, qui a largement été sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % du PIB). En 2021, il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards € prévus. Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au dessus de 11 % d'ici à la mi-2021.
- ⇒ Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation française a fortement baissé. Le taux d'inflation est passé de 1,1 % en 2019 à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années.
- ⇒ En 2020, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB et la dette publique devrait s'élever à 119,8 % du PIB.
- ⇒ Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Au delà de ces mesures d'urgence, le plan de relance, initié en septembre 2020 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) et financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe, vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.
- ⇒ Pour 2021, le gouvernement prévoit une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

## Loi de finances pour 2021 :

La loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. Pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de COVID-19, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards € est déployé autour de 3 volets principaux :

- l'écologie,
- la compétitivité
- la cohésion.

Une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € est prévue pour des dépenses d'urgence à destination des secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport...) et au profit des jeunes. Les principales mesures concernant les collectivités territoriales sont les suivantes :

- les transferts financiers de l'État aux collectivités représentent 104 milliards €, en baisse de 10 % par rapport à 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021, le produit de TH est affecté au budget de l'État (- 13 milliards €) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.
- La dotation globale de fonctionnement (DGF), fixée à 26,8 milliards €, dont 18,3 milliards € pour le bloc communal, est stable.
- Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) sont augmentées chacune de 90 millions €.
- Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI sont maintenues au niveau de 2020 et s'élèvent à 1,8 milliards € :
  - dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1,046 millions €
  - dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
  - dotation publique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dans le cadre du plan de relance et jusqu'au 31 décembre 2021, le gouvernement met en place une subvention d'investissement pour la rénovation énergétique de bâtiments publics, à hauteur d'1 milliard € - dont 700 millions € pour les communes (650 millions € pour la rénovation énergétique des bâtiments et 50 millions € pour la rénovation des équipements sportifs structurants).
- Afin de développer une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires, le plan de relance prévoit une enveloppe de 50 millions € en faveur des communes éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible.
- Du fait de la crise sanitaire, de nouveaux prélèvements sur les recettes de l'État sont prévus :
  - 510 millions € à destination du bloc communal pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales subies en 2020
  - 10 millions € pour compenser les abandons de loyers consentis à des entreprises
- La mise en oeuvre de l'automatisation du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) dès 2021 se fera progressivement sur 3 ans.

**Concernant la fiscalité**, Il est rappelé que 80 % des foyers bénéficient de la suppression de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale. A partir de 2021, pour les 20 % de foyers restants, s'applique une diminution progressive de la taxe d'habitation sur la résidence principale jusqu'à sa suppression définitive en 2023 (30 % en 2021, 65 % en 2022, 100 % en 2023).

## 2. Priorités du budget

Le budget 2021 respecte les orientations budgétaires définies en séance du conseil municipal du 22 mars 2021, à savoir :

- ne pas augmenter les taux de fiscalité, inchangés depuis 2008,
- poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- limiter les investissements
- ne pas recourir à l'emprunt

Population communale effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021: 4 960 habitants.

## 3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 116 340,22 €.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013	Atténuations de charges	44 000,00
Chapitre 70	Produits des services, du domaine	675 543,15
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 635 864,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 592 284,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	86 082,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	82 567,07
	<b>TOTAL</b>	<b>5 116 340,22</b>

### ➤ Taux de fiscalité maintenus et inchangés depuis 2008

A partir de 2021 la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales mais continue à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La perte de recettes fiscales résultant de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par :

=> le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont le taux est de 13,97 %.

Ainsi le taux de référence de TFPB **communal** (taxe foncière sur les propriétés bâties) correspond à la somme du taux voté par la commune en 2020 (9,74%) et du taux départemental 2020 (13,97%), soit **23,71 %**.

Pour 2021, la commune a la possibilité de reconduire ou de faire évoluer ce taux à la hausse ou à la baisse dans le respect des règles de lien et de plafonnement.

=> l'instauration d'un dispositif « d'équilibrage » reposant sur un coefficient correcteur. Pour Cessy le coefficient correcteur est de 1,155197.

La volonté de la municipalité étant de ne pas augmenter la pression fiscale, le conseil municipal a voté les taux suivants pour 2021 :

- taxe foncière (bâti) 23,71 %
- taxe foncière (non bâti) 56,23 %

	Bases d'imposition effectives 2020	Taux 2020	Produit perçu en 2020	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produit 2021 à taux constants
Taxe foncière (bâti)	7 160 939	9,74	697 361	6 982 000	23,71 (9,74+13,97)	1 655 432
Taxe foncière (non bâti)	42 325	56,23	24 008	44 700	56,23	25 135
Taxe d'habitation RP	9 717 148	11,81 (taux figé de 2019)	1 147 595			
Taxe d'habitation RS	799 159	11,81 (taux figé de 2019)	94 380			96 376
Allocations compensatrices			45 997 (dont 42 550 au titre de la TH)			10 684
Rôles supplémentaires TH			17 215			
Coefficient correcteur						257 999
<b>Total</b>			<b>2 026 556</b>			<b>2 045 626</b>

➤ **Reversement de fiscalité de la communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex Agglo)**

Suite au passage à la FPU (fiscalité professionnelle unique) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté d'agglomération du pays de Gex perçoit l'ensemble des produits de fiscalité professionnelle et reverse aux communes membres une attribution de compensation calculée à partir des recettes fiscales professionnelles perçues par les communes en 2016, diminuées du coût net des charges transférées.

Les compétences transférées à la communauté d'agglomération sont les suivantes :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : le développement économique et la promotion du tourisme
- au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : les eaux pluviales

**Pour Cessy, l'attribution de compensation s'élève à 348 937 € :**

- ➔ montant des ressources transférées : **425 048 €**
- ➔ coût des charges transférées : **76 111 €**

➤ **Produits de fiscalité indirecte estimés à 190 000 € (taxe sur l'électricité 120 000 € - taxe additionnelle au droit de mutation 70 000 €)**

➤ **Compensation Financière Genevoise estimée à 1 255 000 € (moins 20 % par rapport à 2020)**

Aujourd'hui, il est difficile d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur cette ressource.

La compensation financière genevoise perçue en 2020 s'élève à 1 566 897,83 € pour 815 frontaliers.

➤ **Dotations de l'État estimées à 260 000 €**

Année	Population	Dotation forfaitaire	Dotation de solidarité rurale	Total	Mt/habitant
2010	3475	448 716	34 015	482 731	138,92
2021	4960	200 000	60 000	260 000	52,42

➤ **Produits des services, du domaine et revenus locatifs estimés à 755 000 €**

➤ **Indemnisation du sinistre de la cure à hauteur de 77 836,21 €**

➤ **Participation de la commune de Segny aux frais de fonctionnement du service de police municipale pluricommunale évaluée à 68 227,50 €**

➤ **Dotations diverses : aides de la CAF pour les accueils de loisirs (périscolaire-extrascolaire) estimées à 45 000 €**

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011	Charges à caractère général	1 289 319,46
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 458 422,40
Chapitre 014	Atténuations de produits	322 421,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	405 205,01

Chapitre 66	Charges financières	228 164,41
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 263,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	72 897,77
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	337 647,17
	<b>TOTAL</b>	<b>5 116 340,22</b>

➤ **Charges à caractère général et charges de gestion courante**

Les inscriptions budgétaires prévoient un fonctionnement normal des services ainsi que la programmation de manifestations festives et culturelles.

➤ **Charges de personnel**

Les charges de personnel et frais assimilés sont estimées à 2 458 422,40 € (dont intervenants extérieurs dans les écoles et au centre de loisirs, vacances et allocations de vétérance des pompiers pour un montant de 53 882,40 €).

Effectifs de la collectivité au 01/01/2021 : 62 agents

	Effectifs janvier 2021
Administratif	12
Périscolaire	15
Entretien	13
Maternelle	8
Police	4
Techniques	10
Total	62

**La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 329 612,88 €.**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA- Taxe d'aménagement)	602 973,13
Article 1068	Affectation excédent de fonctionnement 2020	451 898,25
Chapitre 13	Subventions d'investissement	372 910,38
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections ( <i>amortissements</i> )	337 647,17
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	72 897,77
Chapitre 001	Solde d'exécution positif reporté 2020	491 286,18
Chapitre 024	Produits des cessions	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 329 612,88</b>

## **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves ( <i>Taxe d'aménagement</i> )	229 000,00
Chapitre 16	Remboursements d'emprunts	571 541,28
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	201 428,57
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	140 213,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 042 713,63
Chapitre 23	Immobilisations en cours	68 952,56
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	75 763,84
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00
Chapitre 001	Solde d'exécution négatif reporté 2020	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 329 612,88</b>

### **Principaux investissements inscrits au budget 2021 :**

Remboursement du capital de la dette	569 516,00 €
Aménagement Tutegny	450 433,00 €
Travaux de voies et réseaux	424 836,00 €
Reversement taxe d'aménagement résidence de la Bergerie	229 000,00 €
Etudes vestiaires multisports plaine du Vidiolet	90 864,00 €
Acquisition des 3/4 de la nue-propriété du château – portage foncier EPFL	75 764,00 €
Divers équipements administratifs et techniques	70 000,00 €

Véhicules services techniques	68 672,00 €
Eclairage public (extension réseaux- remplacement lanternes)	49 000,00 €
Ecoles - divers équipements et aménagements	37 393,00 €
Etudes construction gymnase	37 340,00 €
Poursuite des travaux de rénovation salle polyvalente	34 497,00 €
Etudes vidéoprotection municipale	26 100,00 €
Aménagement du centre bourg (reste à réaliser)	25 087,00 €
Divers travaux ( fontaine rue Léger – carrelage auberge...)	23 000,00 €
Etudes locaux Bergerie	21 252,00 €
Fin de l’opération de construction de l’école maternelle	20 657,43 €
Plantations et aménagements divers	15 745,00 €
Travaux Salles Montchanais	13 250,00 €
Police municipale – divers équipements	12 516,00 €
Service incendie – matériel divers	8 023,00 €
Bâtiment périscolaire «la Cabane» - divers équipements	6 724,00 €
Travaux sylvicoles	5 390 ,00 €
Signalétique routière	4 541,00 €
Aménagement plan d’eau	3464,00 €
Terrain de foot	2 000,00 €
Terrain de tennis	1 000,00 €

#### 4. Les autorisations de programmes – crédits de paiement (AP/CP)

##### Nouvelle autorisation de programme pour 2021 :

LIBELLE	Montant total de l’Autorisation de programme proposée (en € TTC)	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022
Bâtiment de vestiaires multisports	1 592 004 €	Études et frais de publicité: 90 864 €	1 501 140,00 €

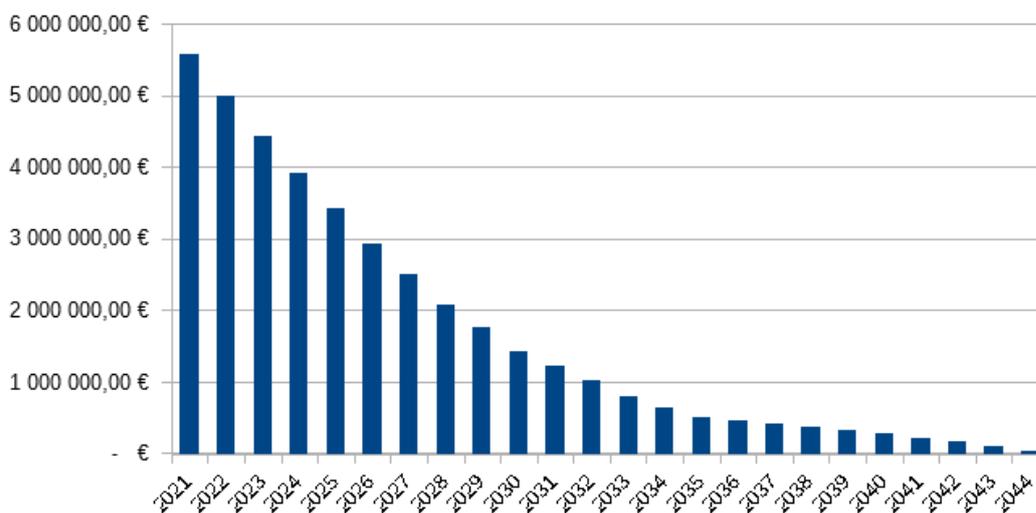
## Autorisations de programme en cours :

Identification de l'autorisation de programme	Montant Total de l'autorisation de programme ( en € TTC)	Réalisations antérieures	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
Aménagement de Tutegnny	450 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €	0,00 €
Vestiaires Plaine du Vidolet	1 592 004,00 €	0,00 €	90 864,00 €	1 501 140,00 €
Réhabilitation ancienne école maternelle	1 676 894,64 €	1 643 951,86 €	20 657,43 €	0,00 €
Aménagement Centre Bourg	2 437 500,61 €	2 412 413,81 €	25 086,80 €	0,00 €
Travaux salle polyvalente	459 617,88 €	408 141,23 €	30 797,39 €	0,00 €

## 5. La dette

La dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2021 atteint **5 596 360,35 €** et représente **1 128,39 €** par habitant. Le montant de l'annuité à payer en 2021 s'élève à **795 766,77 €**, soit **569 516,28 €** de remboursement de capital et **226 250,49 €** d'intérêts.

### Extinction naturelle de la dette



## 6. Le niveau d'épargne et capacité de désendettement

	2016	2017	2018	2019	2020	Budget primitif 2021
Recettes réelles de fonctionnement	4 688 806,27	4 606 487,21	4 858 557,66	5 163 129,48	5 415 392,96	5 116 340,22
Dépenses réelles de fonctionnement	3 762 270,48	3 859 567,17	4 138 236,06	4 219 568,74	4 225 567,32	4 705 795,28
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>926 535,79</b>	<b>746 920,04</b>	<b>720 321,60</b>	<b>943 560,74</b>	<b>1 189 825,64</b>	<b>410 544,94</b>
Intérêts de la dette	325 835,73	307 346,58	289 051,08	265 605,70	245 008,92	226 251,00
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 252 371,52</b>	<b>1 054 266,62</b>	<b>1 009 250,12</b>	<b>1 209 166,44</b>	<b>1 434 834,56</b>	<b>636 795,94</b>
Remboursement du capital de la dette	519 667,69	537 083,90	935 427,53	584 134,50	590 193,95	569 516,28
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>406 868,10</b>	<b>209 836,14</b>	<b>-215 105,93</b>	<b>359 426,24</b>	<b>599 631,69</b>	<b>-158 971,34</b>

Capacité de désendettement: état de la dette au 31/12/2021 sur épargne brute **prévisionnelle** :  
12,24

Capital restant dû au 31/12/2021 : 5 026 844,07 €

## 7. Les principaux ratios

Informations financières -ratios	Cessy	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles fonctionnement/population	948,75	927,00
Produit impositions directes/population	410,27	454,00
Recettes réelles fonctionnement/population	1 031,52	1 069,00
Dépenses d'équipement brut/population	293,01	372,00
Encours de dette/population	1 128,30	751,00
DGF/population	52,24	147,00